

N° 8/3.17

[PRÉAVIS N° 46/12.16](#)

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 290'000.00 POUR LE RENOUELEMENT DES MODULES DE CONDUITES SOUTERRAINES DU SYSTÈME D'INFORMATION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MORGES (SITECOM)**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de cet objet s'est réunie le 12 janvier 2017 à l'Hôtel-de-Ville, salle des Commissions. Elle était composée de Mmes et MM. Tobias BARBLAN, Brigitte COENDOZ, Eva FROCHAUX, Bertrand GILLIARD, Claire MARTINET, Yves MENETREY et Rémi PETITPIERRE, président-rapporteur.

La commission adresse ses remerciements à Mme Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND, municipale en charge du Dicastère Sécurité, informatique et manifestation ainsi qu'à MM. Philippe BROCCARD, chef du Service informatique et Roger MAURER, chef de l'Unité SITECOM, pour leur présentation détaillée du préavis, ainsi que pour la précision et la qualité de leurs réponses.

## **1 PRÉAMBULE**

Comme présenté dans le préavis de la Municipalité, le Système d'information du territoire (SITECOM) de la commune de Morges permet la gestion de toutes les géodonnées communales, notamment les informations relatives aux infrastructures et éléments de surface, mais également les éléments techniques concernant les conduites d'eau, de gaz et d'électricité. Le SITECOM permet à notre commune de rassembler les différentes données de son territoire et de les visualiser efficacement de sorte à optimiser l'entretien et le développement des infrastructures. Depuis 2003, la gestion de ces données est basée sur le logiciel TOPOBASE. Une tentative de migration vers une version plus récente de ce même outil a été expérimentée en 2011, en collaboration avec d'autres communes se trouvant dans la même situation. Cette nouvelle version ne s'est cependant pas révélée satisfaisante en raison de nombreux problèmes de fonctionnement. La tentative de migration du SITECOM a donc été reportée.

En 2013, il est apparu que la Société AUTODESK, basée en Californie, n'envisageait pas de travailler à la résolution de ces problèmes et abandonnait définitivement la mise à jour de son produit TOPOBASE. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier de la même année, la loi cantonale sur la géoinformation (LGéo) impose l'accessibilité des géodonnées communales via internet. Cette mise en conformité du SIT de la Ville avec la législation vaudoise nécessiterait une adaptation du logiciel TOPOBASE pour toutes les communes utilisant ce support. La Société AUTODESK n'est cependant pas intéressée à introduire ces ajustements.

La pérennité des géodonnées communales requiert donc l'installation d'un nouveau support de gestion et la migration de nos données vers ce dernier. La seule solution disponible aujourd'hui est une solution commerciale, solution que la Municipalité nous propose d'adopter à court-moyen terme. À plus longue échéance, la stratégie valorisée par les services concernés est le développement d'un logiciel sous licence libre, avec l'aide de nos communes partenaires (groupe d'utilisateurs QGIS), ce qui permettrait d'adapter l'outil aux besoins des communes suisses.

## 2 DISCUSSION

Les discussions de la commission peuvent être décrites comme suit.

Pourquoi ne pas utiliser les mêmes outils que les nombreux autres utilisateurs (communes, canton) qui font face aux mêmes besoins ? Ces données SITECOM ne se trouvent-elles pas dans les bases d'information cantonales ?

- La Ville de Morges travaille d'ores et déjà avec plusieurs autres communes partenaires, comme Nyon et Fribourg, qui se trouvent dans la même situation actuellement après l'abandon de la formule TOPOBASE. Quant au canton, il est bien évidemment possible de collaborer avec lui pour certains jeux de données -le plan du cadastre par exemple-, mais la collecte et la mise à jour d'autres données sont de compétence communale, notamment en ce qui concerne les espaces verts et les places de stationnement, pour n'en citer que deux. Il n'y a donc pas de volonté politique de la part du canton d'intervenir dans la gestion communale de ces données. Cela pose bien entendu certains problèmes de coordination (par exemple, il existe près de 13 logiciels différents pour traiter les données démographiques, dans le canton), mais une discussion est actuellement menée avec les communes du district afin d'optimiser la communication et les coûts à cet échelon-là.

N'est-il pas possible d'envisager un partage de licence avec d'autres communes ?

- Un tel partage n'est pas considéré immédiatement. Cependant, au vu des problèmes générés par la mise à jour de ces SIT, la Ville investit dans le développement d'une solution sous licence libre (dite "open source") avec ses partenaires du groupe d'utilisateurs QGIS. Ce développement aurait l'avantage de correspondre exactement aux besoins, ce qui n'est pas le cas des solutions commerciales pour lesquelles nous représentons un trop petit marché. La Ville participe actuellement à hauteur de CHF 40'000/an au développement de ces modules SIT en libre-accès, auxquels s'ajoutent CHF 20'000/an pour le développement du géoportail, pour un montant total de CHF 60'000/an. Les modules les plus simples à développer (aménagement de surface) pourraient être disponibles à l'horizon 2019, sans garantie de délais cependant, et le Service informatique envisage la possibilité de migrer directement nos données vers cette solution QGIS. En revanche, la mise au point des modules souterrains et de réseaux (eau, électricité, gaz, etc.) est beaucoup plus complexe et il est difficile d'évaluer le temps de développement nécessaire. Même si un nombre important de communes rejoignent la démarche QGIS, nous ne pouvons pas compter sur cette option avant 2025 selon les scénarios optimistes. Il est donc nécessaire, afin d'assurer la pérennité des données, d'accepter une solution commerciale à court-moyen terme.

Les CHF 40'000/an accordés au pot commun pour le développement de la solution en licence libre sont-ils, selon le Service informatique suffisants ? Une augmentation permettrait-elle un développement plus rapide ?

- Au vu de la participation du reste de la communauté, cette participation paraît adéquate, un budget plus conséquent n'aurait pas nécessairement un impact majeur. Un tel développement nécessitera du temps dans tous les cas car il est nécessaire de se coordonner avec nos partenaires.

Comment peut-on s'assurer que le fournisseur commercial suivra au niveau des obligations légales ? Est-il possible, le cas échéant, d'ajouter à la solution commerciale des fonctionnalités dont nous avons besoin ? Sous quelle licence la base de donnée fonctionne-t-elle ?

- Il faut adjuger le marché à une entreprise suffisamment stable pour qu'elle s'intéresse à la mise à jour par rapport à la loi, mais il n'y a jamais de garanties absolues. Il n'est pas non plus possible d'ajouter par nous-même des fonctionnalités au logiciel acquis puisque nous ne possédons pas de licence portant sur les programmes-sources. La base de données fonctionne sous Oracle, ce qui n'est pas optimal puisque cette société est précisé-

ment très rigide quant à l'utilisation de ses licences. En outre, elle vend ses services par lots et il ne nous est pas possible d'acquérir uniquement les outils correspondant à nos besoins, ce qui explique qu'à moyen-long terme, nous favorisons l'option du développement d'une solution autonome.

Le coût de mise en place de la nouvelle solution, présenté dans le préavis, est-il comparable à la mise en place de TOPOBASE, en 2003 ?

- Le préavis actuel prévoit un coût d'exploitation de CHF 45'000/an, ce qui est comparable aux coûts d'exploitation qui ont suivi la mise en place du SITECOM précédent (CHF 39'000/an environ).

Quels délais la LGéo nous accorde-t-elle pour la mise en conformité de nos données ?

- Un délai de 5 ans est prévu depuis la mise en application de la loi, le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La LGéo prévoit une accessibilité des données via internet. La diffusion de ces données sera-t-elle payante ?

- Il faudra être membre de l'ASIT-VD (Association pour le Système d'Information du Territoire Vaudois) pour y accéder. Au niveau de la commune, les géodonnées seront gratuites. Les échanges avec les autres entités, comme le Canton ou Swisscom, sont désormais réciproquement exempts de charges.

Quel est l'avancement de la procédure d'appel d'offre ? Est-on soumis aux marchés publics ? Les délais indiqués dans le préavis pourront-ils être tenus ?

- La procédure n'a pas encore été lancée. Elle sera soumise aux marchés publics en procédure ouverte, sauf s'il s'avère qu'il n'existe qu'un seul fournisseur capable de répondre à notre demande, ce qui nécessitera d'utiliser les clauses d'exception pour une procédure de gré à gré. Le calendrier est toujours réalisable et nous espérons nous y tenir.

### 3 CONCLUSION

Outre la nécessité de s'équiper d'une nouvelle solution SIT pour se conformer à la Loi cantonale sur la géoinformation (LGéo) d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2018, date butoir prévue par la législation, la commission considère que le renouvellement du SITECOM est essentiel, afin d'assurer la pérennité des géodonnées communales.

Considérant ce qui précède, c'est donc à l'unanimité que la commission vous recommande d'accepter les conclusions de ce préavis. De plus, la commission fait sien le vœu :

- que la Municipalité continue à s'engager dans le développement de modules SIT sous licence libre en collaboration avec ses partenaires. Elle souhaite en particulier l'encourager à maintenir sa participation, à hauteur de CHF 40'000.00, à cette communauté de développement.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 290'000.00 pour le renouvellement des modules des conduites souterraines du système d'information du territoire de la commune de Morges ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, sur 5 ans, à raison de CHF 58'000.00 par an, à porter au compte dès le budget 2018 ;
3. de dire que l'augmentation de CHF 45'000.00 des coûts d'exploitation pour la maintenance annuelles est à porter au compte de fonctionnement dès le budget 2018.

au nom de la commission  
Le président-rapporteur

Rémi Petitpierre